

Langue des signes, communauté sourde et CMT

Pierre Guitteny

Résumé : Les nouvelles technologies de communication visuelle (visiophonie, téléphonie 3G, visio-conférence, visio-interprétation, messagerie vidéo...) ont un impact important pour la population sourde : enfin, la langue des signes peut être utilisée pour communiquer à distance, et diffuser une multitude d'informations jusque là inaccessibles aux locuteurs de cette langue. Ces évolutions technologiques ont ainsi des répercussions sur les personnes sourdes individuellement, en termes d'accès au savoir et d'autonomie, mais également collectivement, en termes de restructuration communautaire ainsi que d'intégration sociale et professionnelle. D'autre part, ces technologies ne seront pas sans influence sur le développement de la langue des signes elle-même, favorisant la diffusion de néologismes, ainsi qu'une langue des signes plus nationale (voire internationale).

1 Introduction

La langue des signes, langue par gestes des personnes sourdes, a été officiellement reconnue par la loi du 11 février 2005, article 75 : « La langue des signes française est reconnue comme une langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la langue des signes française. Le Conseil supérieur de l'éducation veille à favoriser son enseignement. Il est tenu régulièrement informé des conditions de son évaluation. Elle peut être choisie comme épreuve optionnelle aux examens et concours, y compris ceux de la formation professionnelle. Sa diffusion dans l'administration est facilitée. »

Cette reconnaissance politique est donc récente en France – un peu plus ancienne aux Etats-Unis, au Canada et dans les pays nordiques, alors que la langue des signes est pratiquée depuis toujours, depuis que les sourds peuvent se rencontrer et former de petites communautés linguistiques – des textes de l'antiquité y font allusion. Cependant, depuis les philosophes grecs, n'étaient considérées comme langues à part entière que les langues vocales et/ou écrites – en aucun cas les langues visuo-gestuelles. Chez les linguistes eux-mêmes, cette reconnaissance ne date que de quelques dizaines d'années, et notamment les premiers travaux de Stokoe, Cuxac et Jouison à partir des années 70. Au contraire, à l'heure actuelle, les recherches linguistiques sur ces langues se multiplient – notamment dans différentes universités françaises, comme à l'Université Michel de Montaigne, Paris VIII, Rouen, Grenoble, Aix-en-provence ou Lille.

La langue des signes est une langue sans écrit. Il existe quelques recherches sur des systèmes d'écriture de la langue des signes, mais ces systèmes complexes ne sont utilisés que par des linguistes ou des informaticiens, pas du tout par la communauté des sourds. Cet état de fait a longtemps exclu la langue des signes des moyens de communication à distance comme le fax ou le minitel. Le développement des nouvelles technologies de communication visuelle, comme les téléphones 3G, la visiophonie, les messageries vidéo... permettent enfin aux locuteurs en langue des signes d'avoir recours à la communication à distance. Se pose alors la question : quelles évolutions connaissent la langue des signes et la communauté sourde de part cette communication médiatisée par les technologies de l'information et de la communication ?

2 Observation

Pour mener cette réflexion, nous nous sommes basé sur trois lieux d'observation.

2.1 *Services d'interprètes*

En premier lieu, nous avons interrogé les interprètes en langue des signes de deux services d'interprètes : Signe (Bordeaux) et Interprétis (Toulouse). En effet, les interprètes sont au carrefour entre la communauté sourde et la société entendante – ils peuvent être ainsi de bons observateurs des évolutions respectives de ces communautés.

Ils sont d'autre part au cœur de différents systèmes utilisés par les technologies de l'information et de la communication vis-à-vis des personnes sourdes, comme les systèmes de visio-interprétation : un ordinateur muni d'une webcam est installé dans une entreprise ou un service public ; il entre en contact, via internet et un logiciel spécialisé, avec un service d'interprètes en langue des signes. La personne sourde souhaitant bénéficier d'une traduction en langue des signes en temps réel, pour communiquer avec, par exemple, un agent du service public, se place devant l'ordinateur et communique en langue des signes vers la webcam (i.e. l'interprète). Celui-ci traduit ses propos en français ; et l'agent du service public entend la traduction via les haut-parleurs ou des écouteurs – puis la communication peut s'inverser. Ce type de systèmes commence à se répandre dans différentes grandes entreprises ou administrations, car celles-ci se doivent, selon la loi du 11 février 2005, d'être accessibles aux personnes en situation de handicap, et il est plus économique de recourir à ces systèmes d'interprétation à distance que d'appeler un interprète sur place pour chaque rendez-vous.

Un tel système est notamment développé par une société toulousaine, Websourd, qui travaille en partenariat avec le service d'interprètes de Toulouse, Interprétis.

2.2 *Centre d'information sur la surdité*

Le deuxième lieu d'observation a été le Centre d'information sur la surdité d'Aquitaine, dispositif d'Etat, sous la responsabilité de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales. Ce lieu a pour rôle de diffuser toute information qui concerne les personnes sourdes, leur famille ou les personnes intéressées – soit par un accueil physique, soit via un site internet : <http://cis.gouv.fr>.

En tant que chargé de mission au C.I.S. d'Aquitaine, je me suis aperçu que cet accueil est un lieu intéressant d'observation, car il reçoit de nombreuses demandes tant de la part des personnes sourdes, des fabricants de matériels adaptés que des administrations ou services publics souhaitant se conformer à la loi. Ainsi, sur 20000 visites du site internet, environ 5 % des consultations concernent directement ces questions – sites internet ou lieux d'accueil ainsi accessibles, matériels ou dispositifs de communication adaptés..., et 15 % des visites concernent indirectement ces questions : réglementation, financement du matériel, offres adaptées des opérateurs de téléphonie mobile...

2.3 *Communauté sourde*

Enfin, l'observation a porté sur différents dispositifs se mettant en place dans la région Aquitaine. Pour prendre l'exemple de Bordeaux, un accueil via webcam est en place à la MACIF, d'autres sont en projet comme à la Bibliothèque municipale. Egalement, une expérimentation a eu lieu dans diverses préfectures, et ce système doit être généralisé à l'ensemble des préfectures.

La communication en langue des signes via la téléphonie 3G n'est pas encore très répandue dans la communauté des sourds. Selon la majorité des réponses, le principal obstacle est le coût des communications (et l'achat du téléphone).

Par contre, ce qui est de plus en plus utilisé par les personnes sourdes est d'une part la messagerie vidéo (comme MSN ou Visio de F.T.), et d'autre part la consultation de sites internet comportant des vidéos en langue des signes. De plus en plus de sites proposent de tels services. En effet, la majorité des sourds de naissance sont illettrés. D'après le rapport de Dominique Gillot (Gillot, 1998), l'illettrisme concerne jusqu'à 80 % des sourds. Nous ne rentrerons pas dans les débats concernant les raisons de cet illettrisme – toutefois, il est clair que les entendants apprennent à parler avant d'aller à l'école, par imprégnation, bain linguistique dont sont privés les sourds. De plus, il est très difficile de lire sur les lèvres (il existe beaucoup de sosies labiaux), et il est difficile d'apprendre à parler lorsque l'on n'entend pas sa propre voix. C'est pourquoi beaucoup de sourds préfèrent utiliser une langue visuo-gestuelle comme la langue des signes.

Cela explique le développement de la communication en langue des signes par internet, via les messageries ou des sites internet. D'ailleurs, outre les sourds eux-mêmes, un certain nombre d'entreprises ou d'administrations souhaitant s'adresser à cette communauté linguistique l'ont compris et développent des sites ou parties de sites dédiés (voir : <http://cis.gouv.fr>, rubrique : sites internet).

3 Résultats

Ces observations et entretiens ont permis de relever six traits principaux caractérisant l'apport de la CMT à la communauté sourde.

3.1 Compréhension

Le premier point relevé par nombre de personnes sourdes est la compréhension.

En effet, l'illettrisme est une source de grande frustration pour beaucoup de sourds : ils ne peuvent accéder aux informations partagées par l'ensemble de la société – à commencer par leur famille, leurs collègues de travail, tout leur entourage. Les personnes entendantes illettrées peuvent compenser cet illettrisme par l'écoute de la radio, de la télévision, ou simplement des discussions. Pour les personnes sourdes, cette compensation n'est pas toujours possible – ou tout du moins souvent limitée, du fait que leur entourage familial ou professionnel n'est pas souvent capable de communiquer avec eux en langue des signes.

Au contraire, le développement d'outils permettant une communication visuelle rend enfin possible de transmettre à distance toutes sortes d'informations en langue des signes, et donc de briser ce mur de l'incompréhension, de rendre accessible tout ce qui, jusque là, était réservé aux personnes entendantes.

Juste un exemple concernant la santé : divers supports (sites internet, cd-rom, etc.) ont été utilisés pour diffuser en langue des signes des messages de prévention – sida, cancer du sein, etc. Nombre de ces messages, lorsqu'ils n'existaient que sous forme audio (radio, télévision) ou écrite (journaux, brochures...) n'étaient pas reçus et compris par l'ensemble des personnes sourdes. Maintenant, cela est possible. Et cet accès à la compréhension des messages diffusés est évidemment essentiel.

3.2 Savoir

Le deuxième trait est la conséquence du premier : la connaissance, le savoir. Du fait de l'illettrisme, de la faible diffusion de la langue des signes hors de la communauté sourde et de l'absence de communications à distance, beaucoup de sourds ont longtemps été exclus du flot des informations que nous recevons quotidiennement. Il est très difficile de suivre et de comprendre un journal télévisé sans le son, et les sous-titrages ne sont pas très utiles pour des personnes illettrées. Quelques progrès ont été proposés aux sourds, comme un journal télévisé

traduit en langue des signes sur France 2, mais diffusé à 10h du matin en cinq minutes ! et une émission hebdomadaire sur France 5 le samedi matin.

Le développement de la CMT permet un accès beaucoup plus large et aisé à des informations de toutes sortes en langue des signes : on voit paraître, par exemple, des séquences vidéo d'information générale en langue des signes, comme sur le site de Websourd. Ainsi, se met progressivement en place une large diffusion de connaissances pour les personnes sourdes. Et il est clair que ce mouvement va se développer, puisqu'il correspond à un besoin et à un désir de cette communauté. Celle-ci va donc également connaître une certaine évolution en termes d'insertion sociale, car l'ignorance des informations répandues dans la population est souvent une source d'exclusion, voire de mépris. Au contraire, le fait de pouvoir partager des informations communes permet une vie sociale plus aisée.

3.3 *Communication*

Il est question essentiellement, jusqu'à présent des liens entre la communauté sourde et la société entendante, mais la CMT a aussi des conséquences au sein même de la communauté sourde. Ainsi, on assiste à un fort développement des échanges à distance, notamment par messagerie vidéo. La langue des signes étant une langue sans écrit, elle nécessitait un contact direct pour pouvoir être pratiquée. Cette difficulté a longtemps été compensée par le fait que beaucoup de sourds aiment se rencontrer, et font tous les week-ends des trajets importants pour participer à des rencontres associatives. Cela est d'ailleurs facilité par une des caractéristiques des langues des signes : celles-ci varient d'un pays à l'autre, mais la grammaire de ces différentes langues repose sur les mêmes bases et il est relativement facile d'échanger entre sourds de différents pays, par ce que l'on appelle la langue des signes internationale. Ainsi, ont lieu régulièrement des congrès internationaux de sourds où l'on peut voir des sourds de dizaines de pays différents échanger sans difficulté.

Cependant, ces rencontres ne peuvent être quotidiennes. Le développement de la CMT permet une multiplication de ces échanges sur des thèmes variés – études, recherches, échanges artistiques, etc. Le partage de savoir ou d'expériences au sein de cette communauté est ainsi amené à prendre une ampleur de plus en plus grande.

3.4 *Autonomie*

Le quatrième trait concerne l'autonomie. Beaucoup de démarches, comme les démarches administratives, étaient difficilement réalisées par les personnes sourdes sans l'intervention de personnes tierces comme des interprètes – ce qui n'est pas toujours aisé à organiser et à financer. Le développement d'outils de communication à distance en langue des signes, comme les systèmes de visio-conférence ou visio-interprétation permet une accessibilité beaucoup plus importante, et donc une plus grande autonomie des personnes sourdes.

3.5 *Communauté*

D'ailleurs, et c'est le cinquième point, au-delà de la communication à distance, de l'accès à l'information, à la culture, la CMT entraîne des évolutions sociologiques au sein de la communauté sourde. Jusqu'à présent, cette communauté était structurée essentiellement autour de critères géographiques : sourds issus d'une même école spécialisée, ou habitant la même ville, ou se retrouvant dans les mêmes associations. La CMT élargit et diversifie ces groupes : les personnes sourdes se retrouvent de plus en plus par communautés d'intérêts (activités, loisirs, études, champs de recherche...). Par contre-coup, un certain nombre d'associations, comme les associations d'anciens élèves des écoles spécialisées, perdent de

leur importance et de leur influence. La CMT va encore sans doute induire de nouvelles évolutions dans la structuration de cette communauté.

3.6 Langue des signes

Au point de vue linguistique, la CMT a un impact encore relativement faible sur la langue des signes : il n'existe pas d'équivalent en signes du langage SMS des adolescents entendants. Cela est dû à deux facteurs : en premier, les communications vidéo par téléphone portable (3G) sont encore relativement peu utilisées dans la vie quotidienne. Les communications par messagerie-vidéo via internet, au contraire, ne nécessitent pas de recourir à des formes abrégées de langage, à l'heure du haut débit illimité.

Le deuxième facteur est la langue des signes elle-même : sa structuration marquée par l'iconicité, que ce soit au niveau de la formation des signes ou au niveau grammatical, ne permet pas les mêmes abréviations qu'un langage écrit. D'autre part, la CMT favorisant les échanges entre locuteurs de langues des signes différentes, ce qui est favorisé par la CMT est l'utilisation de signes moins 'régionaux', plus 'universels' – c'est-à-dire insistant sur l'aspect iconique des signes. Il est possible que, petit à petit, la CMT entraîne des évolutions dans la pratique de la langue des signes, tendant à développer davantage une langue des signes plus internationale, au dépend des langues des signes locales.

Un point que l'on peut également relever est le suivant : la langue des signes est très riche, permet, comme toute langue, de tout exprimer. Mais l'absence, jusqu'à récemment, d'instruments de communication à distance adaptés à cette langue ne permettait pas une large diffusion en langue des signes de connaissances, de savoir. La CMT permet de diffuser des informations en langue des signes sur des sujets de plus en plus variés, et donc de répandre des signes concernant des sujets jusque là rarement abordés par la majorité des sourds. Cette diffusion d'informations entraîne la création et à la diffusion de nombreux néologismes. Ainsi, les sourds passionnés de tel sport, de telle activité culturelle, ou autre peuvent plus facilement diffuser les signes qu'ils ont créé concernant leur domaine d'activité – signes qui jusque là étaient réservés à un petit cercle 'd'initiés'. De même, grâce notamment au développement du métier d'interprète en langue des signes, de plus en plus de sourds accèdent à des formations et métiers qui jusque là leur étaient inaccessibles ; ces jeunes sourds sont amenés à créer de nombreux néologismes ; et ceux-ci peuvent être rapidement répandus dans la communauté sourde grâce aux technologies de communication à distance.

4 Conclusion

Le développement de ces techniques est récent, et leur diffusion pas encore totalement généralisée parmi la population sourde – notamment en ce qui concerne la téléphonie 3G. Leur démocratisation entraînera dans les années à venir des évolutions sans doute plus importantes pour la langue des signes et la communauté sourde. Il sera donc intéressant de suivre ces évolutions.

En tous cas, ce qui est frappant quant au lien entre CMT et communauté sourde est le point suivant : pour la population entendante, la CMT peut apparaître comme synonyme de loisirs, de plaisir – parfois quelque peu superflus ou accessoires : diverses publicités pour ces technologies montrent davantage le côté ludique, voire anecdotique, de la possibilité de voir son correspondant ; pour des locuteurs de langue des signes, la possibilité de voir son correspondant n'est pas ludique, mais essentiel.

Ainsi, pour la population sourde, la CMT est beaucoup plus importante, cruciale que pour la population entendante, ayant beaucoup plus de répercussions – que ce soit en termes

d'insertion sociale, professionnelle, d'accès à l'information, à la culture, à l'autonomie. Il en allait de même du minitel, qui servait souvent aux personnes entendant pour obtenir des renseignements simples ou pour chercher par exemple à faire des rencontres, tandis que pour les sourds, il s'agissait d'une vraie 'libération', leur permettant pour la première fois de communiquer à distance instantanément, comme les entendants avec le téléphone. La CMT est encore plus importante pour cette communauté, puisqu'elle est synonyme d'accès possible à une multitude d'informations jusque là réservées au monde entendant, et donc synonyme, pour cette communauté, d'une possibilité d'évolution individuelle et collective.

Peut-être l'étude de l'impact de la CMT sur de petites communautés spécifiques, comme la communauté sourde, peut-elle aider à mieux comprendre ses impacts possibles au sein d'un plus large public, du fait de l'amplification des répercussions que la CMT entraîne auprès de ces communautés...

Références

WEBSOURD : <http://www.websourd.org>

CIS Aquitaine (Centre d'information sur la surdité) : <http://cis.gouv.fr>